



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS**, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement à la localisation d'une aire de stationnement dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement sur le boulevard Pie IX (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure de 100 unités sur les lots vacants numéros 2 213 728 et 2 217 295 à l'intersection sud ouest du boulevard Pie-IX et de la 42<sup>e</sup> Rue et ce, malgré les articles 606 et 607 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 4 juillet 2017, à 18 h 30, à la Casa d'Italia** située au 505, rue Jean-Talon Est à la salle des célébrations, Montréal.

Le 14 juin 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**

---

Publication :  
[Journal de Saint-Michel, édition du 14 juin 2017](#)